



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 10 février 2025, les règlements suivants :

- « *Règlement numéro 25-1083 modifiant le Règlement numéro 22-906 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés* »
- « *Règlement numéro 25-1084 modifiant le Règlement numéro 24-1069 établissant un programme de financement relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles* »
- « *Règlement numéro 25-1085 modifiant le Règlement numéro 17-787 relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux>.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 12^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte